



Dossier du BHI n° S1/6000/2017

LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLÉE n° 9
25 août 2016

IL VOUS EST DEMANDE DE VOTER

1^{ère} SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'OHI

Monaco, 24-28 avril 2017

OBSERVATEURS INVITÉS

Soumission des listes finales aux fins d'approbation

Références :

- A. LCC n° 3 du 25 avril 2016 - *Observateurs invités*
- B. Règlement général de l'OHI (nouveau) - *Article 4*
- C. LCA n° 8 du 23 août 2016 - *Révision du calendrier de préparation de la 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Comité de direction remercie les Etats membres suivants qui ont répondu à la LCC 3 (cf. référence A) concernant la préparation des listes d'observateurs qui seront invités à la 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI (A-1) : Bangladesh (BD), Chili (CL), Colombie (CO), Equateur (EC), Iran (République islamique d' - IR), Japon (JP), Pays-Bas (NL), Royaume-Uni (UK).
2. Sur la base des réponses reçues, le Comité de direction a établi les propositions de listes d'Etats et d'Organisations qui seront invités en qualité d'observateurs à l'A-1. Ces listes sont à présent soumises aux fins d'approbation ou de commentaires, le cas échéant, comme requis par l'article 4 du nouveau Règlement général (cf. référence B) qui sera entré en vigueur au moment de l'Assemblée, et conformément au calendrier révisé de préparation de la session (cf. référence C).
3. Concernant les invitations d'Etats qui ne sont pas parties à la Convention de l'OHI, le paragraphe (a) de la référence B stipule : « à raison d'un ou de deux observateurs chacun, sur proposition d'un Etat membre, du Conseil, du Secrétaire général et sous réserve de l'approbation des deux tiers des Etats membres ». En l'absence de tout commentaire concernant la proposition de liste diffusée avec la référence A, le Comité de direction propose que le Secrétaire général invite tous les Etats listés dans le tableau 1 de l'annexe A, sous réserve de l'approbation requise des Etats membres. Les Etats membres sont priés de noter que l'approbation des deux tiers des Etats membres de l'OHI est requise.
4. Conformément au paragraphe (b) de la référence B, le Secrétaire général invitera les Etats membres de l'OHI suspendus, listés dans le tableau 2 de l'annexe A.
5. Conformément aux paragraphes (c) et (d) de la référence B, mais sous réserve des éventuels commentaires des Etats membres, le Secrétaire général invitera les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales listées dans les tableaux 1 et 2 de l'annexe B.

6. En ce qui concerne la liste des autres organisations qui pourraient être invitées, comme indiqué dans le paragraphe 5 de la référence A, le Secrétaire général invitera les organisations qui ont été spécifiquement proposées par des Etats membres. Ces organisations sont listées à l'annexe C. Si les Etats membres n'ont pas de propositions ni de commentaires complémentaires à soumettre concernant la liste de l'annexe C, seules les organisations listées à l'annexe C seront invitées.

7. Il est à présent demandé aux Etats membres d'envisager d'approuver la liste du tableau 1 de l'annexe A et de fournir tout commentaire complémentaire qu'ils souhaiteraient formuler concernant les listes des annexes B et C, via le formulaire de réponse fourni à l'annexe D.

8. Il est rappelé aux Etats membres qu'une majorité des deux tiers est nécessaire pour inviter les Etats qui ne sont pas parties à la Convention de l'OHI listés à l'annexe A. Les réponses sont attendues **au plus tard le 21 octobre 2016**.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Robert WARD
Président

- Annexe A : Listes des Etats qui ne sont pas parties à la Convention de l'OHI et des Etats membres de l'OHI suspendus
- Annexe B : Listes des organisations intergouvernementales et des organisations internationales non gouvernementales
- Annexe C : Liste des autres organisations qu'il est proposé d'inviter à participer à la 1^{ère} session de l'Assemblée de l'OHI
- Annexe D : Formulaire de réponse

LISTES DES ÉTATS QUI NE SONT PAS PARTIES À LA CONVENTION DE L'OHI ET DES ÉTATS MEMBRES DE L'OHI SUSPENDUS

1. Liste des Etats qui ne sont pas parties à la Convention de l'OHI

Notes :

La liste est basée sur la liste des membres des NU. Les Etats non membres, qui sont membres d'une agence des NU telle que l'AIEA, l'OMI et l'UNESCO, sont également listés.

Les Etats marqués d'un (#) ont vu leur demande d'adhésion à l'OHI approuvée, mais n'ont pas encore déposé leur instrument d'adhésion.

Les Etats marqués d'un (§) ont effectué une demande d'adhésion à l'OHI, mais n'ont pas encore reçu le nombre d'approbations nécessaire.

Les Etats marqués d'un (a) sont des membres associés d'au moins une commission hydrographique régionale, mais ne sont pas des Etats membres de l'OHI.

Les Etats marqués d'un (*) ne sont pas des Etats membres de l'OMI.

Les Etats indiqués en italique sont enclavés : en d'autres termes, un pays entièrement entouré de terre ou dont l'unique côte borde une mer fermée.

(*)	<i>Afghanistan</i>		Guinée équatoriale	(*)	<i>Ouzbékistan</i>
	Albanie	(a)	Guyana	(a)	Palaos
(*)	<i>Andorre</i>	(#)(a)	Haiti	(*)(a)	Palestine
(a)	Angola	(a)	Honduras	(a)	Panama
(a)	Antigua-et-Barbuda		<i>Hongrie</i>	(a)	<i>Paraguay</i>
(*)	<i>Arménie</i>	(a)	Îles Cook	(*)	<i>République centrafricaine</i>
	<i>Autriche</i>		Îles Marshall	(*)	<i>République de Moldova</i>
	<i>Azerbaïdjan</i>	(§)(a)	Îles Salomon	(*)	<i>République démocratique populaire lao</i>
	Bahamas	(a)	Iraq		<i>République tchèque</i>
(a)	Barbade	(a)	Israël	(a)	République-Unie de Tanzanie
(*)	<i>Bélarus</i>		Jordanie	(*)	<i>Rwanda</i>
(a)	Belize		<i>Kazakhstan</i>	(a)	Sainte-Lucie
(a)	Bénin	(a)	Kenya	(a)	Saint-Kitts-et-Nevis
(*)	<i>Bhoutan</i>	(*)	<i>Kirghizistan</i>		<i>Saint-Marin</i>
	<i>Bolivie</i>	(a)	Kiribati	(*)	<i>Saint-Siège</i>
	Bosnie-Herzégovine	(*)	<i>Lesotho</i>	(a)	Saint-Vincent-et-les Grenadines
(*)	<i>Botswana</i>		Liban	(a)	Samoa
(#)(a)	Bulgarie		Libéria		Sao Tomé-et-Principe
(*)	<i>Burkina Faso</i>		Libye	(a)	Sénégal
(*)	<i>Burundi</i>	(*)	<i>Liechtenstein</i>	(a)	Seychelles
(a)	Cabo Verde	(a)	Lituanie	(#)	Sierra Leone

	Cambodge		<i>Luxembourg</i>		<i>Slovaquie</i>
(a)	Comores	(a)	Madagascar		Somalie
(§)(a)	Congo	(*)(a)	<i>Malawi</i>		Soudan
(a)	Costa Rica		Maldives	(*)	<i>Soudan du Sud</i>
(a)	Côte d'Ivoire		<i>Mali</i>		<i>Suisse</i>
	Djibouti	(§)(a)	Malte	(*)	<i>Swaziland</i>
	Dominique	(#)(a)	Mauritanie	(*)	<i>Tadjikistan</i>
(a)	El Salvador	(*)	Micronésie (Etats fédérés de)	(*)	<i>Tchad</i>
	Erythrée		<i>Mongolie</i>		Timor-Leste
	<i>Ethiopie</i>	(a)	Namibie	(a)	Togo
	<i>Ex-République yougoslave de Macédoine</i>	(*)	Nauru		<i>Turkménistan</i>
	Gabon		<i>Népal</i>		Tuvalu
	Gambie	(a)	Nicaragua	(§)(a)	Vanuatu
	Ghana	(*)	<i>Niger</i>		Yémen
	Grenade	(*)(a)	Nioué		<i>Zambie</i>
(a)	Guinée		<i>Ouganda</i>		<i>Zimbabwe</i>
(a)	Guinée Bissau				

2. Liste des Etats membres de l'OHI suspendus

République démocratique du Congo
République dominicaine
<i>Serbie</i>

LISTE DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

1. Liste des organisations inter-gouvernementales avec lesquelles l'OHI a conclu un accord ou pris des dispositions particulières

Participation à la CHI-17 (2007)	Participation à la CHIE-4 (2009)	Participation à la CHI-18 (2012)	Participation à la CHIE-5 (2014)	Organisation
				Association des Etats de la Caraïbe (AEC)
		Oui		Commission européenne (CE) (Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE))
Oui	Oui	Oui		Commission océanographique intergouvernementale (COI)
Oui	Oui	Oui	Oui	Organisation maritime internationale (OMI)
				Organisation des télécommunications mobiles par satellite (IMSO)
Protocole d'accord signé en 2016				Autorité internationale des fonds marins (AIFM)
Protocole d'accord signé en 2015				Organisation des Etats de la Caraïbe orientale (OECO)
Protocole d'accord signé en 2016				Organisation maritime de l'Afrique de l'ouest et du centre (OMAOC)
			Oui	Communauté du Pacifique (SPC)
Oui	Oui	Oui	Oui	Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH)
				Association de gestion des ports de l'Afrique de l'ouest et du centre (AGPAOC)
Oui				Organisation des Nations Unies (NU) - DOALOS - UN-GGIM
				Créé en juillet 2011
	Oui	Oui		Organisation météorologique mondiale (OMM)

2. Liste des organisations internationales non-gouvernementales avec lesquelles l'Organisation a établi des relations appropriées (conformément à la résolution de l'OHI 5/1957)

Participation à la CHI-17 (2007)	Participation à la CHIE-4 (2009)	Participation à la CHI-18 (2012)	Participation à la CHIE-5 (2014)	Organisation
Accréditée en 2012				Conseil maritime baltique et international (BIMCO)
		Oui	Oui	Association professionnelle des cartes et instruments nautiques (CNITA)
Oui	Oui	Oui	Oui	Comité international radio maritime (CIRM)
				Association internationale des lignes de croisière (CLIA)
				Groupe de travail de la défense sur l'information géospatiale (DGIWG)
	Oui			Groupe d'harmonisation des ECDIS pour les eaux intérieures (IEHG)
Accréditée en 2014			Oui	Institut d'ingénierie, de science et de technologie marines (IMarEST)
			Oui	Association internationale des organisateurs de voyages dans l'Antarctique (IAATO)
			Oui	Association internationale de géodésie (AIG)
Accréditée en 2016				Association internationale des armateurs pétroliers indépendants (INTERTANKO)
	Oui			Association internationale des instituts de navigation (AIIN)
Oui	Oui	Oui	Oui	Association internationale de signalisation maritime (AISM)
				Association internationale des ports et rades (AIPH)
Accréditée en 2016				Comité international de protection des câbles (CIPC)
	Oui	Oui		Association cartographique internationale (ACI)
		Oui	Oui	Centre international pour les ENC (IC-ENC)
				Chambre internationale de la marine marchande (ICS)
				Commission électrotechnique internationale (IEC)
		Oui		Fédération internationale des sociétés hydrographiques (IFHS)
Oui		Oui	Oui	Fédération internationale des géomètres (FIG)
				Union géographique internationale (UGI)
Accréditée en 2014			Oui	Association internationale des commandants de ports (IHMA)

Participation à la CHI-17 (2007)	Participation à la CHIE-4 (2009)	Participation à la CHI-18 (2012)	Participation à la CHIE-5 (2014)	Organisation
	Oui			Association internationale des pilotes maritimes (IMPA)
				Organisation internationale de normalisation (ISO)
				Société internationale de photogrammétrie et de télédétection (ISPRS)
Oui	Oui	Oui	Oui	PRIMAR
Accréditée en 2013			Oui	Association professionnelle de yachting (PYA)
				Commission radio technique pour les services maritimes (RTCM)
	Oui		Oui	RTCA
				Comité scientifique pour les recherches antarctiques (SCAR)
Accréditée en 2015				La société hydrographique d'Amérique (THSOA)
Demande d'accréditation en cours d'examen ¹				Conseil mondial des océans (WOC)

¹ Cf. LC de l'OHI 33/2016 du 20 juillet

**LISTE DES AUTRES ORGANISATIONS QU'IL EST PROPOSE D'INVITER À PARTICIPER
À LA 1^{ère} SESSION DE L'ASSEMBLÉE DE L'OHI**

Participation à la CHI-17 (2007)	Participation à la CHIE-4 (2009)	Participation à la CHI-18 (2012)	Participation à la CHIE-5 (2014)*	Organisation*	Approuvée par
* Les organisations nationales sont listées en <i>italique</i> .					
				Commission pour la protection du milieu marin de la Baltique – Commission d'Helsinki (HELCOM)	UK
				Commission centraméricaine pour le transport maritime (COCATRAM)	CL, CO, UK
				Comisión Permanente del Pacífico Sur (commission permanente du Pacifique sud) (CPPS)	CL, CO, UK
				Comité de l'ingénierie des ressources océaniques (ECOR)	UK
			Oui	<i>Société hydrographique de Corée</i>	BD, CO, UK
				Association internationale des sciences physiques de l'océan (AIPSO)	CL, UK
				Conseil international pour l'exploration des mers (CIEM)	UK
				Comité consultatif international de radiocommunications (CCIR)	CO, UK
				Union internationale des télécommunications (UIT)	CO, UK
			Oui	Union géodésique et géophysique internationale (UGGI)	BD, UK
				Union internationale des sciences géologiques (IUGS)	UK
				<i>Institut français de navigation</i>	UK
Oui		Oui	Oui	<i>Association hydrographique du Japon (JHA)</i>	BD, CO, JP, UK
			Oui	<i>Association océanographique et hydrographique coréenne</i>	BD, CO, UK
			Oui	<i>Nippon Foundation</i>	BD, CO, JP, UK
				Forum maritime international des compagnies pétrolières (OCIMF)	UK
				Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE)	UK
				Service permanent du niveau moyen des mers (PSMSL)	CL

Participation à la CHI-17 (2007)	Participation à la CHIE-4 (2009)	Participation à la CHI-18 (2012)	Participation à la CHIE-5 (2014)*	Organisation*	Approuvée par
* Les organisations nationales sont listées en <i>italique</i> .					
				Association mondiale pour les infrastructures de transport maritimes et fluviales (AIPCN)	CO, UK
Oui	Oui	Oui		Organisation régionale pour la protection du milieu marin (ROPME)	BD, UK
				Comité scientifique de la recherche océanique (SCOR)	CL
				Conférence des NU sur le commerce et le développement (CNUCED)	UK
				Programme des NU pour le développement (PNUD)	CL, CO, UK
				Commission économique pour l'Afrique (CEA) des NU	UK
				Commission économique et sociale des NU pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)	UK
				Commission économique et sociale des NU pour l'Asie occidentale (CESAO)	UK
				Programme des NU pour l'environnement (PNUE)	CL, UK
				Fonds des NU pour l'environnement mondial (FEM)	CL, UK
Oui		Oui		<i>Universités :</i> <i>Université de Hong Kong</i> <i>Université du New Hampshire</i> <i>Université de Plymouth</i> <i>Université du Mississippi du Sud</i>	BD, UK BD, EC, UK BD, UK BD, UK
				Banque mondiale	CL, UK

FORMULAIRE DE RÉPONSE

(à renvoyer au BHI avant le **21 octobre 2016**)

Mél : *cl-lc@iho.int*¹ - Télécopie : +377 93 10 81 40)

Approbation des listes d'observateurs à inviter à l'A-1

Etat membre :	
Correspondant :	
Mél :	

1. Approuvez-vous que les Etats listés dans le tableau 1 de l'annexe A à la LCA 9 soient invités en qualité d'observateurs à l'A-1?

Veillez cocher ✓ la case souhaitée :

OUI

NON

Si votre réponse est « NON », veuillez en expliquer les raisons dans la section « commentaires » ci-dessous :

Commentaires :

2. Avez-vous des commentaires ou des propositions concernant l'invitation des organisations observatrices listées aux annexes B et C de la LCA 9 ?

Veillez cocher ✓ la case souhaitée :

OUI

NON

Si votre réponse est « OUI », veuillez indiquer vos commentaires ou propositions dans la section « commentaires » ci-dessous :

Commentaires :

Name/Signature:	Date:
-----------------	-------

¹ Ce mél est exclusivement dédié aux correspondances relatives aux lettres circulaires